

Protection contre le gibier :

Il est généralement recommandé de protéger contre le gibier. Prévoir à minima l'application d'un répulsif. Choisir de préférence une protection contre le chevreuil à double maille fixée avec deux piquets. Protéger en priorité les érables et le chêne. Si plantation à forte densité, seulement un chêne sur trois ou sur deux pourra être protégé. Pour plus de préconisations, se reporter à la fiche jointe.

Entretiens

La parcelle devra être entretenue régulièrement. Là aussi, il faut limiter la concurrence hydrique des graminées. Pour limiter la graminée, en alternatives aux produits chimiques, l'idéal est de passer un outil à dent ou à disque entre les lignes les -3-4

premières années. Ensuite, broyer tous les deux ou trois ans une interligne sur deux pour favoriser l'installation d'un accru naturelle entre les lignes non broyées. Attention, un broyage trop fréquent renforce le développement de l'herbe. Le passage d'un outil à dent entre les lignes est une option facultative. Un broyage annuel sera alors préconisé.

Lorsqu'un accru s'installera il faudra dégager la tête des plants pour assurer leur survie mais il faudra veiller à maintenir l'accompagnement. En effet, afin de favoriser la dynamique naturelle et la biodiversité, les essences et souille venant spontanément devront être conservées mais contrôlées car l'accompagnement apporté par l'accru naturel offrira un microclimat bénéfique aux essences introduites, améliorera le port et la branchaison des jeunes arbres, favorisera la biodiversité, améliorera le fonctionnement du sol, réduira la concurrence des graminées, ...

Une taille de formation sera nécessaire et même indispensable si la plantation est à faible densité.

Lorsque la hauteur dominante du peuplement sera d'environ 10 m il faudra procéder à une éclaircie au profit d'un arbre objectif tous les 10-12 m préalablement désigné.

Un boisement est par définition un peuplement équienn (de même âge) donc régulier. Le traitement appliqué est celui de la futaie régulière mélangée. Le cas échéant, favorisé par le mélange introduit et en fonction de son évolution (composition, structure et étagement), le peuplement pourra progressivement bénéficier d'un traitement irrégulier.